

**LISTE DES PIÈCES À PRODUIRE AU RENOUVELLEMENT DU TITRE DE SÉJOUR**  
—  
**TRAVAILLEURS SAISONNIERS**

- dernier titre de séjour en cours de validité
- passeport en cours de validité
- 3 photographies d'identité
- justificatif de domicile datant de moins de 3 mois
  - (facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation)
  - si **hébergement à l'hôtel** : attestation de l'hôtelier et facture du dernier mois
  - si **hébergement chez un particulier** : attestation de l'hébergeant datée et signée (imprimé à retirer en préfecture), copie de la carte nationale d'identité ou du titre de séjour de l'hébergeant, et acte de propriété, ou facture d'électricité, gaz, eau, téléphone fixe ou accès internet, ou bail de location/quittance de loyer, ou taxe d'habitation
- formulaire CERFA n°13654\*02 et annexe « demande d'autorisation de travail pour un travailleur saisonnier étranger – contrat de travail simplifié » visé par le service de la main d'œuvre étrangère du lieu d'emploi, pour une durée supérieure à 3 mois, et maximale de - mois
- justificatifs prouvant que son séjour en France n'a pas dépassé une durée cumulée de – mois par an pendant la période de validité du précédent titre de séjour